

Une initiative de la Commission wallonne pour l'Énergie

Les incidents liés aux réseaux d'électricité et de gaz,
quelles responsabilités, quelles indemnisations,
quelles solutions en droit wallon ?

RENCONTRE THÉMATIQUE

VENDREDI 6 FÉVRIER 2015 À 13H30



Programme et informations pratiques



CWAPE
Commission
Wallonne
pour l'Energie

www.cwape.be/event



PROGRAMME

Dès 13h30	Accueil
14h00 à 14h15	Introduction. Monsieur Stéphane RENIER
14h15 à 14h45	Etude de droit comparé à propos de la responsabilité des gestionnaires de réseau. Maître Denis PHILIPPE
14h45 à 15h15	La responsabilité des gestionnaires de réseaux de distribution: les principes applicables en Région wallonne. Maître Paul Alain FORIERS
15h15 à 15h45	Case studies: la responsabilité des gestionnaires à la lumière de quelques cas pratiques. Maître Marc GOUDEN
15h45 à 16h00	Pause
16h00 à 16h30	Les indemnisations régionales: la pratique en droit wallon. Monsieur Jordan NOTARNICOLA
16h30 à 17h	Point de vue des gestionnaires de réseaux. Madame Christine DECLERCQ
17h00 à 17h15	Questions-réponses
17h15 à 17h30	Conclusions. Monsieur Stéphane RENIER



INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu:

Dans les locaux de la Commission wallonne pour l'Énergie
Business Center Actibel route de Louvain-La-Neuve n°4 boîte 12 - 2e étage
5001 BELGRADE (Plan d'accès en page 4)

Durée: 4 heures

Public cible: Avocats et responsables juridiques des utilisateurs des réseaux et des autres acteurs du marché wallon de l'énergie.

Orateurs:

Madame Christine DECLERCQ, Directeur juridique (ORES)
Monsieur Jordan NOTARNICOLA, Conseiller juridique Senior (CWaPE)
Monsieur Stéphane RENIER, Directeur des Services aux Consommateurs et des Services juridiques (CWaPE)
Maître Denis PHILIPPE, Avocat (Cabinet Philippe & Partners)
Maître Paul Alain FORIERS, Avocat (Cabinet Simont Braun)
Maître Marc GOUDEN, Avocat (Cabinet Philippe & Partners)

Inscription: en ligne sur <http://www.cwape.be/event>

La participation est gratuite. Toute annulation doit être signalée au plus tard 2 jours avant la rencontre. A défaut, une facture de 50€ sera adressée en cas de désistement non signalé.

Contact : Sylvie Tillieux au 081/33.08.12

Formation permanente des avocats: 4 points

PLAN D'ACCÈS

